

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1699

10 août 2007

### SOMMAIRE

Alzinvest S.A. ....	81548	Lex Life & Pension S.A. ....	81529
Amana II .....	81539	Lionshare Holding S.A. ....	81517
Andrea Doria S.A. ....	81509	Longo Mai Holding S.A. ....	81516
Asian Car Distribution Company S.A. ....	81551	Lousseau Holding S.A. ....	81516
Bigolino S.A. ....	81522	Luxame Trading S.A. ....	81545
Bluewater Investment .....	81550	Luxange S.A. ....	81522
Café-Restaurant op der Gare - Bei den Zwillingen S.à r.l. ....	81549	Lux-Investment Advisors .....	81545
Calcipar S.A. ....	81529	Mena Holdings S.A. ....	81551
Capital Groupe S.A. ....	81517	MIJA International S.A. ....	81518
Capricorno Holdings S.à r.l. ....	81518	Novator Finco 2 S.à r.l. ....	81530
CEREP Investment E S.à r.l. ....	81514	Palladium Group International Holdings S.à r.l. ....	81510
CEREP Investment Linden S.à r.l. ....	81514	Prudential (Luxembourg One) S. à r.l. ...	81544
Equinox Management S.A. ....	81506	Reybier Développement S.A. ....	81530
EuroNextra Investment Sicav .....	81514	Riviera Hotel Investments S.A. ....	81543
FHG .....	81506	RP VIII S.à r.l. ....	81549
Foam Investments I S.à r.l. ....	81550	RP VII S.à r.l. ....	81548
Gef Real Estate Holding .....	81552	Rubicon S.A. ....	81518
Gerifonds (Luxembourg) S.A. ....	81545	SBS Broadcasting S.à r.l. ....	81547
Graficom .....	81552	Société de Coordination des Activités Pé- trollières, Industrielles et Minières Lu- xembourg S.A. ....	81539
Health Systems S.A. ....	81509	Société de Coordination des Activités Pé- trollières, Industrielles et Minières Lu- xembourg S.A. ....	81539
Holdmar Holding S.A. ....	81551	Storm Holding S.A. ....	81529
Hutley Delemont Luxembourg S.à r.l. ...	81506	Storm Holding S.A. ....	81517
INL Consulting GmbH .....	81548	Symmetry SLG S.à r.l. ....	81523
Izzie S.à r.l. ....	81523	The European Fund For Southeast Europe .....	81549
Japie S.A. ....	81540	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF .....	81549
Jesa S.A. ....	81550	Titan Assets (Luxbg) S.A. ....	81530
Kalinde S.A. ....	81548		
Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A. ....	81539		
Keops S.A. ....	81552		
Kona Holding S.A. ....	81543		
KSO Invest S.A. ....	81544		
La Cherni Holding S.A. ....	81544		

**FHG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 97.245.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> juin 2007, Monsieur Henri Grisius a transféré 50 parts sociales sur les 300 parts sociales qu'il détenait à Madame Stéphanie Grisius. Le reste de l'actionnariat reste inchangé.

L'actionnariat se compose donc comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Henri Grisius . . . . .	250
Madame Michelle Delfosse . . . . .	100
Monsieur Laurent Heiliger . . . . .	50
Monsieur Manuel Hack . . . . .	50
Madame Stéphanie Grisius . . . . .	50

Luxembourg, le 20 juin 2007.

*Pour FHG*

Signature

Référence de publication: 2007079305/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00185. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070086134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Equinox Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 77.581.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 30 mai 2007 au siège social de la société*

Le conseil décide d'accepter la démission de Monsieur Santoiemma Carlo avec effet immédiat.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

EQUINOX MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007078400/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02315. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070085405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Hutley Delemont Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 127.593.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HUTLEY DELEMONT LUXEMBOURG S.à R.L., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, trade register Luxembourg section B number pending, incorporated by deed dated on the 5th of April 2007, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr David Carelli, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the number of the members of the board of managers from 2 to 4 and appointment of two new members of the board of managers;

2.- Creation of two categories of managers, respectively category A and category B.

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the number of the members of the board of managers from 2 (two) to 4 (four) and to appoint the following two new members of the board of managers for an indefinite period:

- ENILEC S.A R.L., a société à responsabilité limitée, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- KARIAN S.A R.L., a société à responsabilité limitée, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

*Second resolution*

It is decided to create two categories of managers, respectively category A and category B and to appoint as:

a) Managers A:

- Mr Nicholas Peter Hutley, manager, born on 29 September 1958 in London, United Kingdom, with professional address at Wintershall Estate Office, Bramlye, Surrey, GU5 0LR United Kingdom;

- Mr Edward Thomas William Hutley, manager, born on 19 April 1962 in London, United Kingdom, with professional address at Wintershall Estate Office, Bramlye, Surrey, GU5 0LR United Kingdom.

b) Managers B:

- ENILEC S.A R.L., a société à responsabilité limitée, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- KARIAN S.A R.L., a société à responsabilité limitée, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article 12 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of one manager, the Company will be bound in all circumstances by his signature.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers, divided into category A and category B. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of an «A manager» and a «B manager».

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zwei tausend und sieben, den ein und zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HUTLEY DELEMONT LUXEMBOURG S.à R.L., mit Sitz zu L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen; genannte Gesellschaft, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B, wurde gegründet durch Urkunde vom 5. April 2007, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn David Carelli, Privatbeamter, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer und die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Gesellschafter in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Gesellschaftern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Gesellschafter, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1.- Zunahme der Zahl den Mitgliedern des Geschäftsführerrats von 2 bis 4 und Ernennung von zwei neuen Mitgliedern des Geschäftsführerrats;

2.- Schaffung von zwei Kategorien von Geschäftsführer, beziehungsweise Kategorie A und Kategorie B.

3.- Verschiedenes.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Zahl den Mitgliedern des Geschäftsführerrats von 2 bis 4 zu erhöhen und folgende zwei neue Mitglieder des Geschäftsführerrats auf unbestimmte Zeit zu ernennen:

- ENILEC S.A R.L., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz zu 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- KARIAN S.A R.L., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz zu 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zwei Kategorien von Geschäftsführer zu schaffen, beziehungsweise Kategorie A und Kategorie B, und zu ernennen wie:

a) Geschäftsführer A:

- Herr Nicholas Peter Hutley, manager, geboren am 29. September 1958 in London, United Kingdom, berufsmässig wohnhaft zu Wintershall Estate Office, Bramlye, Surrey, GU5 0LR United Kingdom;
- Herr Edward Thomas William Hutley, manager, geboren am 19. April 1962 in London, United Kingdom, berufsmässig wohnhaft zu Wintershall Estate Office, Bramlye, Surrey, GU5 0LR United Kingdom.

b) Geschäftsführer B:

- ENILEC S.A R.L., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz zu 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- KARIAN S.A R.L., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz zu 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

*Dritter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 12 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Unterschrift vom alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, bestehend aus mindestens zwei Geschäftsführern, aufgeteilt in Kategorie A und Kategorie B. In diesem Fall wird die Gesellschaft unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer A und einem Geschäftsführer B verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat auf Grund notariell beglaubigter Urkunde oder privatschriftlich erteilt.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat diese mit dem Notar.

Gezeichnet: D. Carelli, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9957. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078088/211/135.

(070085911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Health Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.057.

—  
*Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juin 2006*

L'assemblée met fin au mandat d'administrateurs de Frédéric Gleitz, demeurant à 143, rue des Pommiers, L-2342 Luxembourg et de René Bollendorff, demeurant à 59, rue J.P. Huberty, L-1742 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer pour une période de 5 ans (jusqu'à l'assemblée de 2011) le mandat des administrateurs:

- M. Paul Bollendorff, demeurant à 175, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg,
- M. Jean Zeches, demeurant à 14, route de Grevenmacher, L-6912 Roodt-sur-Syre.

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de 5 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2011) le mandat des administrateurs:

- Mme Irène Huwer, demeurant à 9, rue Aloyse Hentgen L-3393 Roedgen,
- M. Roland Krecké, administrateur, demeurant à 8, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-7209 Walferdange.

L'assemblée met fin au mandat du Commissaire aux Comptes de DEBELUX AUDIT S.A. avec siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et nomme en son remplacement, pour une durée de 5 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2011), la société MAZARS S.A. avec siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2007078199/1682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Andrea Doria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.624.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 mai 2007*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005-2006 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- Giulio Pampuro, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie), président,
- Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
- Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2007078402/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Palladium Group International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.316.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PALLADIUM GROUP INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.316 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N<sup>o</sup> - 330 of 8 March 2007.

Here appeared PALLADIUM GROUP INC., a company according to the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, the United States of America, and with office address at 55, Old Bedford Road, Lincoln, Massachusetts 01773, the United States of America, registered with the Delaware Corporation Division under number 2934599 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Richard Desgropes, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 7, 2007;

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares, in registered form and each with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 312,500.- (three hundred twelve thousand five hundred euro), by way of the issue of 12,000 (twelve thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above, it being understood that an amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euro) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of ALTER DOMUS, Sàrl to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares, in registered form and each with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 312,500.- (three hundred twelve thousand five hundred euro), by way

of the issue of 12,000 (twelve thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for the 12,000 (twelve thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and it fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of 753,010 (seven hundred fifty-three thousand ten) quotas (participaciones sociales) (the Quotas) held by PALLADIUM GROUP INC. (the Contribution) in the share capital of PALLADIUM GROUP SPAIN HOLDINGS, S.L. (previously known as DOSTUFAC SPAIN, S.L.U.), a Spanish limited liability company (Sociedad de Responsabilidad Limitada), incorporated and organised under the laws of Spain, with registered office at Santa Caterina de Siena, 35-37, Barcelona, Spain, currently registered in the Commercial Registry of Barcelona at Volume 39544, Page 180, Sheet B-346897 and with Spanish Tax ID number B-84580695 (PALLADIUM SPAIN), as described in the attached value certificate (the Certificate).

The Contribution of the Quotas to the Company, in an aggregate amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an aggregate amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euro) is to be allocated to the premium reserve account of the Company.

It results furthermore from the Certificate dated June 2, 2007, issued by the management of PALLADIUM SPAIN that:

«1. PALLADIUM GROUP INC. is the owner of (i) the Quotas representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of PALLADIUM SPAIN and (ii) the shares representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company.

2. The Quotas are fully paid-up.

3. PALLADIUM GROUP INC. is solely entitled to the Quotas and possesses the power to dispose of the Quotas.

4. None of the Quotas are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Quotas and none of the Quotas are subject to any attachment.

5. For the purposes of the Contribution and bearing in mind what has been indicated in paragraph 1 above, there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Quotas be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of PALLADIUM SPAIN, for the purposes of the Contribution and bearing in mind what has been indicated in paragraph 1 above, the Quotas are freely transferable.

7. All formalities required in Spain subsequent to the Contribution of the Quotas will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution.

8. As of today's date the Quotas to be contributed to the Company are worth an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro).»

The said Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

	Shares
PALLADIUM GROUP INC. ....	12,000
Total: .....	12,000

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 312,500.- (three hundred twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of ALTER DOMUS, Sarl to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

### *Capital tax duty exemption*

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring a participation of 100% of the share capital of PALLADIUM GROUP SPAIN HOLDINGS, S.L. (previously known as DOSTUFAC SPAIN, S.L.U.), a company incorporated under the laws of Spain, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 3,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PALLADIUM GROUP INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.316, constituée le 13 décembre 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> - 330 le 8 mars 2007.

A comparu PALLADIUM GROUP INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son adresse à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et son siège social au 55, Old Bedford Road, Lincoln, Massachusetts 01773, Etats-Unis, enregistré au Delaware Corporation Division au numéro 2934599 (l'Associé Unique),

ici représentée par Richard Desgropes, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus, étant entendu qu'un montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de ALTER DOMUS, Sàrl pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.



*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

*Souscription- Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire aux 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et de les payer par un apport en nature se composant de 753.010 (sept cent cinquante-trois mille dix) parts sociales (participaciones sociales) (les Parts), qu'elle détient dans le capital de PALLADIUM GROUP SPAIN HOLDINGS, S.L. (anciennement DOSTUFAC SPAIN, S.L.U.) (l'Apport), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Santa Caterina de Siena, 35-37, Barcelone, Espagne, enregistrée au Registre du Commerce de Barcelone au Volume 39544, Page 180, Feuille B-346897 et sous le numéro d'identification fiscale B-84580695 (PALLADIUM SPAIN), comme il est décrit dans le certificat de valeur attaché au présent acte (le Certificat).

L'Apport des Parts à la Société, d'un montant total de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société; et
- (ii) un montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) sera affecté compte réserve prime de la Société.

Il résulte par ailleurs du Certificat du 2 juin 2007, émis par la direction de PALLADIUM SPAIN, que:

1. PALLADIUM GROUP INC. est le propriétaire (i) des Parts, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de PALLADIUM SPAIN et (ii) des parts sociales, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société.

2. Les Parts sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique n'a droit qu'aux Parts et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Parts n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts et aucune des Parts n'est sujette à une telle opération.

5. En ce qui concerne l'Apport et comme il décrit au paragraphe 1<sup>er</sup> ., Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux Statuts de PALLADIUM SPAIN, en ce qui concerne l'Apport et comme il décrit au paragraphe 1<sup>er</sup> . les Parts sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises en Espagne consécutives à l'Apport des Parts seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet Apport.

8. Se Basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts est évaluée à EUR 1.000.000,- (un million cinq cent mille euros).

Ledit Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

	Parts Sociales
PALLADIUM GROUP INC. ....	12.000
Total: .....	<u>12.000</u>

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY et à tout employé de ALTER DOMUS Sàrl afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Exonération du droit d'apport*

Dans la mesure où par cet apport en nature la Société acquiert une participation de 100% dans le capital social de PALLADIUM GROUP SPAIN HOLDINGS, SL. (anciennement DOSTUFAC SPAIN, S.L.U.), une société constituée selon les lois d'Espagne, Etat membre de l'Union Européenne, la Société s'en réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 3.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Desgropes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, Relation: LAC/2007/11911. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078105/211/226.

(070085339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**EuroNextra Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 30 avril 2007 au siège social à Luxembourg*

L'assemblée prend acte de la nomination de M. Andrea Cecchini en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'assemblée les renouvelle pour 1 an.

*Conseil d'Administration:*

- Andrea Cecchini, Administrateur et Président du Conseil, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I-20121 Milano,
- Clemente Benelli, Administrateur, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- Paolo Baessato, Administrateur, INTESA SANPAOLO S.p.A., Via Romagnosi 5, I-20121 Milano,
- Marco Avoledo, Administrateur, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I - 20121 Milano,
- Guillaume Abel, Administrateur, CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Réviseur d'entreprises:*

- ERNST & YOUNG S.A., 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*EuroNextra INVESTMENT SICAV*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque Domiciliaire*

C. Defendi / F. Molaro

Référence de publication: 2007078396/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**CEREP Investment Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CEREP Investment E S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.992.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial Q Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT LINDEN S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 111.992 and incorporated by deed drawn up on 18 October 2005 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 420 on 25 February 2006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.-Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT LINDEN S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 111.992 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 18 octobre 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 420 du 25 février 2006 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800.-Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11479. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078106/211/90.

(070085332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Lousseau Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 20.987.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079220/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09502. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070086946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Longo Maï Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.200.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079221/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Lionshare Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.610.

—  
*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079222/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Storm Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.085.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

*Pour STORM HOLDING SA*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080429/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06016. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Capital Groupe S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.120.

—  
La Fiduciaire L.P.G. SARL (RC n ° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de CAPITAL GROUPE S.A. (RC n ° B 110120) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le Comitium International SA (RC n ° B 83.527) demeurant au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg dénonce avec effet immédiat son mandat de Commissaire aux Comptes de CAPITAL GROUPE S.A. (RC n ° B 110120)).

Luxembourg, le 25 juin 2007.

LE COMITIUM INTERNATIONAL SA

*Commissaire aux Comptes*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007080083/1091/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Rubicon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 105.349.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080431/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02807. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Capricorno Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 104.877.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080430/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07965. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**MIJA International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 129.387.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LPM HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

en vertu d'une procuration donnée à Prague, le 2 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de MIJA INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 6 juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

##### *Souscription et libération*

Toutes les six mille deux cents (6.200) actions ont été souscrites par la société LPM HOLDING S.A., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique:

Monsieur Claudio Leo-Personnetaz, entrepreneur, né à Aoste (Italie), le 29 juillet 1955, demeurant 28 Rijna n ° 7, Prague, République Tchèque.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2011.

5. L'adresse de la Société est établie au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Scarcelli, F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7713. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007081561/239/221.

(070089880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Bigolino S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.140.

Le bilan de clôture au 22 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007080435/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00988. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070087885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Luxange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 80.966.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

*Notaire*

Référence de publication: 2007079804/203/11.

(070087362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Izzie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 123.172.

Il résulte des actes de transfert d'actions que les actionnaires seront dorénavant les suivants:

	Actions
- Mr. David F. Sharkey, gérant de société, avec adresse à Waverly, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande . . . . .	12.525
- Mr. Derek Sharkey, gérant de société, avec adresse à 20, The Oaks, Carrickmines Wood, Cabinteely, Dublin 18, Irlande . . . . .	4.142
- Mr. Paul MacCarthy, gérant de société, avec adresse à 22 Wynberg Park, Blackrock, Co Dublin, Irlande . . . . .	1.414
- Mr. Douglas Farrell, gérant de société, avec adresse à 11 Oakley Road Ranelagh, Dublin 6, Irlande . . . . .	4.142
- Mr. Frank Colgan, gérant de société, avec adresse à 34, Western Park Churchtown, Dublin 14, Irlande . . . . .	457
- Mr. Leo Whelan, gérant de société, avec adresse à 61, The Rise Mount Merrion, County Dublin, Irlande . . . . .	1.250
- Mr. Patrick Doran, gérant de société, avec adresse à Woodberry, The Birches, Torquay Road, Foxrock, Dublin, Irlande . . . . .	2.925
- Mr. Terence McGowan, gérant de société, avec adresse à 10, Avonmore, Dublin 22, Irlande . . . . .	416
- Mr. Edward Rooney, gérant de société, avec adresse à 328 Malahide Marina, Malahide, County Dublin, Irlande . . . . .	457

Luxembourg, le 26 juin 2007.

R. Brekelmans.

Référence de publication: 2007080340/4726/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Symmetry SLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.388.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stuart Le Gassick, having his professional address at 100, Piccadilly, W1J 7NH London, United Kingdom, here represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. «The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SYMMETRY SLG S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Stuart Le Gassick, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by the following managers:

- Stuart Le Gassick, prenamed;
- François Pfister, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stuart Le Gassick, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, Londres W1J 7 NH, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SYMMETRY SLG S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de com-

munication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription -Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Stuart Le Gassick, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par deux gérants:

- Stuart Le Gassick, prénommé;
- François Pfister, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007. Relation: LAC/2007/13838. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081562/242/305.

(070089881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

---

**Lex Life & Pension S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 36.790.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesse, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 389 du 16 octobre 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

LEX LIFE & PENSION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007080434/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09828. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Storm Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.085.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour STORM HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080428/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06019. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Calcipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 22.611.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007080414/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01754. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Reyber Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.947.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007080413/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01738. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Titan Assets (Luxbg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 51.138.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2006*

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2006:

1. Nomination de Mr Nikolai Tchernikov (demeurant à L-2311 Luxembourg, 47-53, avenue Pasteur), de Mr Luc Sunnen (demeurant à L-1326 Luxembourg) et de Mr Christophe Fender (demeurant à 7, rue des Ormes F-57970 Stuckange), ce dernier en remplacement de M. Thierry Drot, ayant démissionné, comme administrateurs pour une durée prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

2. Nomination de DMS & ASSOCIES S.à r.l. avec siège au 62, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour une durée prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007080344/1321/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070088202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Novator Finco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 129.411.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NOVATOR PHARMA HOLDING 5 ehf., with registered address at Sigtuni 42, IS-105 Reykjavik Iceland, here represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and/or render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form whatsoever and proceed to the issuance of bonds and any other debt instrument, which may be convertible.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of NOVATOR FINCO 2 S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred (100) Class A shares, one hundred (100) Class B shares, one hundred (100) Class C shares, one hundred (100) Class D shares, one hundred (100) Class E shares (collectively the «Shares»), having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account, the Class E Share Premium Reserve Account of the Company, each a «Share Premium Reserve Account» and collectively the «Share Premium Reserve Accounts»).

The amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of the shares of the relevant class of shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve, at the free discretion of the Shareholder(s) in accordance with Chapter IV of the Articles.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or willful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiary by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

## Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 22. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 23. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

NOVATOR PHARMA HOLDING 5 ehf . . . . .	100 Class A shares
	100 Class B shares
	100 Class C shares
	100 Class D shares
	100 Class E shares
	<hr/>
	500 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand eight hundred Euro.

### *Resolution of the shareholders*

The shareholders resolve to:

1. Appoint the following persons as Managers without Category:

- Mr Sigurgeir Gudlaugsson, born in Reykjavik (Iceland), on August 29th, 1976, residing professionally at 42, Sigtun, IS-105 Reykjavik, Iceland.

- Mr Jan Rottiers, born in Naples (Italy), on October 31st, 1964, residing professionally at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

- Mr Pierre-Francois Wery, born in Rocourt (Belgium), on October 30th, 1965, residing professionally at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NOVATOR PHARMA HOLDING 5 ehf., ayant siège social à Sigtuni 42, IS-105 Reykjavik Iceland, ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dette qui pourront être convertibles.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination NOVATOR FINCO 2 S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de catégorie A, 100 (cent) parts sociales de catégorie B, 100 (cent) parts sociales de catégorie C, 100 (cent) parts sociales de catégorie D, et 100 (cent) parts sociales de catégorie E (collectivement appelées les «parts sociales»), d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une catégorie de part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées à un compte de réserve de prime d'émission spécifique correspondant (respectivement le compte de réserve de prime d'émission des parts sociales de catégorie A, respectivement le compte de réserve de prime d'émission des parts sociales de catégorie B, respectivement le compte de réserve de prime d'émission des parts sociales de catégorie C, respectivement le compte de réserve de prime d'émission des parts sociales de catégorie D, respectivement le compte de réserve de prime d'émission des parts sociales de catégorie E, individuellement désigné le «compte de réserve de prime d'émission» et collectivement désignés les «comptes de réserve de prime d'émission»).

L'avoir de chaque compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société de la catégorie concernée, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale, à la libre discrétion des actionnaires en conformité avec le chapitre IV des présents statuts.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant, sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 23. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclarera souscrire le capital comme suit:

NOVATOR PHARMA HOLDING 5 ehf . . . . .	100 parts sociales de catégorie A
	100 parts sociales de catégorie B
	100 parts sociales de catégorie C
	100 parts sociales de catégorie D
	100 parts sociales de catégorie E
	<hr/>
	500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit-cent euros.

#### *Décision des associés*

Les associés décident de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants sans catégorie:

- M. Sigurgeir Gudlaugsson, né à Reykjavik (Islande), le 29 août 1976, résident professionnellement au 42, Sigtun, IS-105 Reykjavik, Islande.

- M. Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, résident professionnellement au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

- M. Pierre-Francois Wery, né à Rocourt (Belgique), le 30 octobre 1965, résident professionnellement au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/10974. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007081585/211/461.

(070090256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

---

**SCAPIM Luxembourg S.A., Société de Coordination des Activités Pétrolières, Industrielles et Minières  
Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.704.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080424/768/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01871. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**SCAPIM Luxembourg S.A., Société de Coordination des Activités Pétrolières, Industrielles et Minières  
Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.704.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080423/768/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01876. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Amana II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.146.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080422/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01880. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.460.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007080425/1021/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06030. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

### **Japie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.415.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

1) La société anonyme PARGESTION S.A. ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.706,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à Walferdange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2007.

2) La société anonyme EURODOM SA ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.684,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de JAPIE S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et vendre directement ou indirectement tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

Elle peut accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des associés ou à des tiers, dans le respect des conditions légales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2. La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-)

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) la société PARGESTION S.A., préqualifiée;

b) la société EURODOM S.A., préqualifiée;

c) Monsieur Serge Atlan, administrateur de sociétés, né à Batna (Algérie), le 27 janvier 1953, demeurant à L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

La société PARGESTION S.A., préqualifiée, est nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Monsieur Serge Atlan prénommé est désigné représentant permanent des sociétés PARGESTION S.A. et EURODOM S.A.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE INTERNATIONALE RYMARZ, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL, S. à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 104.879.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 juin 2007, Relation: CAP/2007/1490. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Entringer.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 juillet 2007

A. Weber.

Référence de publication: 2007081580/236/184.

(070090296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

---

**Riviera Hotel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

RIVIERA HOTEL INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080419/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00931. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070087806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Kona Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 88.922.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079230/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**La Cherni Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.911.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079228/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**KSO Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.506.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079229/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Prudential (Luxembourg One) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.266.

Par résolution signée en date du 18 juin 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Antony Bonmariage, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079306/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.



**Lux-Investment Advisors, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 6A, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 98.746.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2006, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2008:

M. Jean-Claude Finck, président

M. Michel Birel, vice-président

M. Ernest Cravatte, administrateur

M. Pit Hentgen, administrateur

M. Norbert Nickels, administrateur

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG S.A., a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de ERNST & YOUNG S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2008.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007079308/1122/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Gerifonds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 75.032.

*Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007*

Sont élus comme administrateurs-délégués jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Nicolas Biffiger, Sous-Directeur GERIFONDS S.A., demeurant professionnellement à: 2, rue du Maupas, 1004 Lausanne, Suisse;

- Monsieur Nicolaus Bocklandt, Administrateur-Délégué de MERCURIA SERVICES S.A., demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, 1030 Luxembourg;

- Monsieur Christian Carron, Sous-Directeur, GERIFONDS S.A., demeurant professionnellement à 2, rue du Maupas, 1004 Lausanne, Suisse.

Pour GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007079309/1122/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Luxame Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 81.651.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXAME TRADING S.A. (numéro d'identité 2001 22 08 740), avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.651, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 996 du 13 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 703 du 6 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Brevers, indépendant, demeurant à Montegnée (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Bourguignon, indépendant, demeurant à Liège (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente de textiles, produits dérivés et accessoires, la représentation commerciale dans ce domaine ainsi que la location de fonds de commerce, la gestion d'immeubles pour compte propre ou d'autrui ainsi que tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et s'intéresser de toutes les manières, dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités seraient de nature à favoriser la réalisation de cet objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et son développement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2) Acceptation des démissions de Monsieur Giuseppe Borrini et de Mesdames Laurie Hemmer et Patricia Roquet comme administrateurs et de Monsieur Giuseppe Borrini comme administrateur-délégué de la société et décharge à leur donner.

3) Nomination de Messieurs Philippe Brevers, Georges Bourguignon et Cédric Bourguignon comme nouveaux administrateurs et de Monsieur Philippe Brevers comme nouvel administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente de textiles, produits dérivés et accessoires, la représentation commerciale dans ce domaine ainsi que la location de fonds de commerce, la gestion d'immeubles pour compte propre ou d'autrui ainsi que tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et s'intéresser de toutes les manières, dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités seraient de nature à favoriser la réalisation de cet objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et son développement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Giuseppe Borrini et de Mesdames Laurie Hemmer et Patricia Roquet comme administrateurs et de Monsieur Giuseppe Borrini comme administrateur-délégué de la société et leur donne décharge de leurs fonctions.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Philippe Brevers, indépendant, né à Baden Baden (Allemagne) le 7 septembre 1954, demeurant à B-4420 Montegnée, rue de la Résistance, 25.

b) Monsieur Georges Bourguignon, indépendant, né à Liège (Belgique) le 20 mars 1964, demeurant à B-4430 Ans, rue Paul Janson, 2.

c) Monsieur Cédric Bourguignon, sans profession, né à Oupeye (Belgique) le 2 novembre 1983, demeurant à B-4470 Stockay-Saint-Georges, rue Joseph Wauters, 97.

Monsieur Philippe Brevers, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Brevers, J. M. Weber, C. Bourguignon, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 juin 2007, Relation: CAP/2007/1458. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 juillet 2007

A. Weber.

Référence de publication: 2007081674/236/83.

(070090069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

### **SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.639.200,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.393.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 22 juin 2007 que:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELIDA a transféré les parts sociales suivantes de la Société à MELIDA S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 115 362:

- 899 parts sociales de classe A
- 1.798 parts sociales de classe B
- 2.697 parts sociales de classe C
- 3.596 parts sociales de classe D

Il en résulte, qu'à compter du 22 juin 2007, le capital de la Société est réparti comme suit:

	A	B	C	D
PERMIRA EUROPE III L.P.1 . . . . .	3.514	7.027	10.541	14.055
PERMIRA EUROPE III L.P.2 . . . . .	10.138	20.276	30.414	40.554
PERMIRA EUROPE III GmbH & Co KG . . . . .	133	266	397	531
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	86	172	258	342
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . . . .	251	500	751	1.001
KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	9.905	19.807	29.709	39.613
KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	3.372	6.743	10.115	13.488
KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	537	1.074	1.612	2.149
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	308	617	925	1.233
TELEGRAAF MEDIA INTERNATIONAL B.V. . . . .	7.712	15.424	23.134	30.844
MELIDA S.à r.l. . . . .	993	1.994	2.993	3.988
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELIDA . . . . .	1.607	3.214	4.822	6.429

Total: 385.568 parts sociales ordinaires.

S. Michel  
Gérante

Référence de publication: 2007080346/3794/36.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Alinvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener  
Le mandataire

Référence de publication: 2007079811/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00273. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**INL Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007079808/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2007, réf. DSO-CF00337. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070087394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Kalinde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079801/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00415. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.095.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 juin 2007 que:

- Monsieur Brian Borg, résidant 2 Clover Mews, UK-SW3 4JH Londres, Royaume-Uni a été nommé Gérant B de la Société pour un mandat à durée indéfinie, avec effet au 15 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007079359/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**RP VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.096.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 juin 2007 que:

- Monsieur Brian Borg, résidant 2 Clover Mews, UK-SW3 4JH Londres, Royaume-Uni a été nommé Gérant B de la Société pour un mandat à durée indéfinie, avec effet au 15 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007079360/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. The European Fund For Southeast Europe).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

*Au nom de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE*

*CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)*

*L. Beelen*

Référence de publication: 2007079390/1177/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02813. - Reçu 74 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Café-Restaurant op der Gare - Bei den Zwillingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8471 Eischen, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.106.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079408/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00801. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Bluewater Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.790.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour BLUEWATER INVESTMENT

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007079409/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00092. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Jesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.209.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour JESA S.A.

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007079410/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00091. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Foam Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.127.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 15 mai 2007*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079440/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Asian Car Distribution Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 100.972.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 22 mai 2007 a pris note des démissions de Messieurs Manuel Hack et Laurent Heiliger de leurs fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement Maître Charles Duro et Maître Marie Anne Goebel. L'Assemblée a renommé Monsieur Hervé Poncin.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique;
- Monsieur Charles Duro, Administrateur, Avocat, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- Madame Marie-Anne Goebel, Administrateur, Avocat, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée générale du 22 mai 2007 a pris note de la démission de la société AUDIT.LU de ses fonctions de Commissaire aux comptes et à nommé en remplacement la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

- FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE, expert-comptable, 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.682.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2007 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg;

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour ASIAN CAR DISTRIBUTION COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079444/833/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Mena Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.273.

—  
Suite au conseil d'administration tenu en date du 25 mai 2007, les administrateurs de la société MENA HOLDINGS S.A. ont décidé de transférer le siège social de la société du 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079443/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Holdmar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.311.

—  
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079424/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

Suite au conseil d'administration tenu en date du 25 mai 2007, les administrateurs de la société GEF REAL ESTATE HOLDING ont décidé de transférer le siège social de la société du 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079442/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Keops S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 26.658.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée:

KEOPS S.A., Société Anonyme Holding 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, RCS Luxembourg B 26 658  
et

Domiciliataire:

FIRST TRUST, Société Anonyme 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 80 068  
a pris fin avec effet au 4 juin 2007.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2007.

FIRST TRUST

Signatures

Référence de publication: 2007079448/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Graficom, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.865.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour GRAFICOM

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007079413/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00084. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---